

Organe ASBL 010 / 45 13 93  
Rue des Blancs Chevaux 38  
1348 Louvain-la-Neuve  
organe@kapuclouvain.be  
[www.organe.be](http://www.organe.be)



## Note d'information relative aux Subsidés Structurels Organe

### Fonctionnement

Les SSO sont normalement accordés pour une période de trois ans, pour une activité qui est au minimum dans sa troisième année d'existence. Tous les trois ans, tous les dossiers sont revotés. Une demande peut toutefois être introduite en cours de cycle. Cette année, nous sommes dans la première année du cycle 2021-2024. Le dossier est à remettre à l'organe **et par mail** ([organe@kapuclouvain.be](mailto:organe@kapuclouvain.be)) pour le vendredi 22 octobre 2021 avant 16h, au plus tard !

### Description du subsidé

Le Subsidé Structurel Organe (SSO) est un subsidé qui s'adresse aux kot-à-projet (kap) des sites de Louvain-la-Neuve et de Louvain-en-Woluwe et sert à financer des projets de grande envergure.

### Conditions d'obtention du Subsidé Structurel Organe

1. La demande doit émaner d'un kot-à-projet de LLN ou LEW. Cela signifie aussi que la demande doit strictement concerner le projet ou une activité organisée par le kap. Le SSO ne doit pas servir à financer des organisations ou événements sortant du cadre strict de l'activité du kot-à-projet.
2. Le projet ou l'activité doivent au minimum être dans leur troisième année d'existence et doivent encore se poursuivre dans les années suivantes.
3. Le dossier doit répondre aux conditions décrites ci-après.
4. Le ou les responsables du kot-à-projet demandeur seront invités à défendre leur dossier devant la commission d'attribution des subsidés (~ 10 min). Ils sont priés de s'y rendre à date, heure et lieu fixé. La commission aura lieu le lundi 22 novembre et le mardi 23 novembre si besoin. L'heure et le lieu seront communiqués en temps utile.

Organe ASBL 010 / 45 13 93

Rue des Blancs Chevaux 38

1348 Louvain-la-Neuve

organe@kapuclouvain.be

[www.organe.be](http://www.organe.be)



### Le dossier pour les nouvelles demandes

Le dossier est à remettre en 5 exemplaires pour le 22 octobre 2021, avant 16h, à l'Organe de Louvain-la-Neuve ou de Louvain-en-Woluwe, **et par mail** ([organe@kapuclouvain.be](mailto:organe@kapuclouvain.be)). Il ne doit pas excéder 5 pages (sans les annexes) et doit obligatoirement contenir les informations suivantes :

1. Une page de garde ;
2. Les coordonnées complètes du kap : nom, adresse, numéro de téléphone, adresse e-mail (+ préciser si c'est une ASBL) ;
3. Les coordonnées complètes du responsable du kap : nom, prénom, adresse, numéro de téléphone, adresse e-mail.
4. Le numéro de compte du kap avec le nom et les coordonnées du mandataire. Nous rappelons que nous ne versons que sur le compte du kap et non sur des comptes personnels.
5. Détails du projet ou de l'activité motivant la demande.
6. Détail des estimations budgétaires, dans un tableau type Excel.
  - a. Détail de TOUTES les entrées : entrées payantes, autres subsides reçus ou espérés, sponsors, ...
  - b. Détail des sorties
  - c. Solde
7. Montant exact demandé à l'Organe dans le cadre du SSO
8. Joindre en annexe une copie des comptes de l'année précédente (comptes du kap et comptes de l'activité motivant la demande).
9. Nom, prénom et signature du responsable et co-responsable du kap.